

# LES CONTRADICTIONS DE LA POLITIQUE ETRANGÈRE AMÉRICAINE DURANT LA CRISE IRAQUIENNE

PAR

THIERRY GARCIN (\*)

Dans les récentes années, la politique étrangère américaine s'est traduite par des manifestations importantes d'unilatéralisme, outre des éléments incontestables d'isolationnisme. Ni républicaine ni démocrate, mais proprement américaine, cette tendance, d'importance capitale pour les alliés de Washington et pour le système international issu des bouleversements de 1989-1991, était déjà perceptible dans les années 1990, mais a été particulièrement mise en relief par le conflit américano-iraquien (2002-2003). Ne révèle-t-elle pas des contradictions grandissantes, susceptibles de réduire la suprématie de l'unique superpuissance et d'en compliquer la mise en œuvre ?

## LE FLOU DES DOCTRINES

Les doctrines – d'ailleurs largement évolutives et interactives – frappent par leur approximation et leur manque de cohérence. Elles méritent d'être rappelées dans ce contexte, car elles ont en partie servi de socle idéologique et ont été aussi bien médiatisées qu'instrumentalisées.

Utilisée à l'envi par l'Administration Clinton, la doctrine des *Rogue States*, « Etats voyous » (ou « parias »), devenue au début de l'Administration Bush Junior celle des Etats « perturbateurs » ou « préoccupants », a permis aux Etats-Unis de renforcer leur rôle de chef de file dans le monde occidental, de ressouder les pays arabes amis et de mobiliser leurs nouveaux alliés de l'ex-Est européen. Si elle a contribué aussi à justifier les sanctions économiques (jusqu'à près de quatre-vingts pays punis par les Etats-Unis, à la fin des années 1990) et à augmenter considérablement le budget de la défense, cela n'a pas empêché Washington de se taire sur des régimes amis, pourtant décriés ou condamnés par une grande partie de la communauté internatio-

(\*) Maître de conférences à l'Institut d'études politiques de Paris et à HEC et producteur à Radio-France.

nale (Arabie Saoudite, Pakistan, Afghanistan, République démocratique du Congo...) (1).

D'autres doctrines ou décisions majeures, vaguement théorisées, ont pu paraître arrogantes à un certain nombre de cultures et de sociétés, tant elles ont affirmé l'excellence ou la supériorité américaine, quand elles n'ont pas traduit un désengagement juridique américain. On peut notamment citer, sur le plan économique, les sanctions unilatérales, doublées ou non par celles de l'ONU (Iran, Libye...), et les lois extra-territoriales (2), sur le plan géopolitique, l'adoption du double endiguement (*Dual containment*) à l'égard de l'Iraq et de l'Iran, sur le plan stratégique, l'insolente doctrine du « zéro mort » (pour les Etats-Unis seulement), le programme *National Missile Defense* de bouclier antimissiles destiné en premier lieu à mettre le territoire américain à l'abri de toute attaque nucléaire, la célébration du culte du « tout stratégique », la doctrine de la « Révolution dans les affaires militaires » et, sur le plan juridique, l'attaque par l'Alliance atlantique de la Serbie sans l'aval des Nations Unies (1999), le dédain affiché pour l'ONU ou encore le désengagement juridique international (3).

De surcroît, les Etats-Unis n'ont cessé d'entreprendre des politiques audacieuses ou dangereuses, voire inacceptables (dans leur principe, dans leur exécution ou dans leurs conséquences). Qu'on songe à l'ensemble du conflit du Golfe (1990-1991), suivi d'une « ingérence » ONU au profit des seuls Kurdes (4) et d'une Conférence de paix sur le Moyen-Orient (1991), exclusivement américano-israélo-arabe, l'ONU n'y ayant même pas été observateur la première année. Qu'on songe encore aux conditions politiques et militaires de la création de la Bosnie-Herzégovine, ainsi qu'aux soutiens officiels américains aux régimes, partis ou mouvements islamistes (FIS algérien, parti islamique turc, Talibans afghans (5), sans parler du laisser-faire à l'égard de l'Arabie Saoudite et du Pakistan). Qu'on songe enfin au constant appui à la politique israélienne dans les territoires occupés (occupa-

(1) On rappellera que des régimes alliés ou mouvements vigoureusement soutenus par Washington ont pu être délaissés, voire abandonnés, du jour au lendemain (Sud-Vietnam, Iran du Shah, Panama du général Noriega, UNITA de Savimbi en Angola, Zaïre de Mobutu...).

(2) *Helms-Burton contre Cuba, D'Amato-Kennedy contre l'Iran et la Libye.*

(3) Dans le seul domaine de la défense, notons quelques manifestations d'unilatéralisme : représailles militaires à des actes terroristes (Libye, 1986; Soudan et Afghanistan, 1998); doctrine du « contre-terrorisme »; raids aériens multiples contre l'Iraq, en compagnie du Royaume-Uni (250 000 sorties de 1991 à début 2003); non-ratification du Traité d'interdiction des essais nucléaires de 1996; réserves sur le projet ONU concernant les armes de petit calibre, etc. L'isolationnisme est illustré par la dénonciation en 2001 du Traité américano-soviétique sur les antimissiles (ABM) de 1972, par la non-signature du Traité d'interdiction des mines antipersonnel de 1997, par la poursuite dans le sous-sol américain des « expériences » nucléaires, par le refus de tout système de contrôle sur les armes biologiques (Protocole de Genève) ou encore par le refus de l'application des Conventions de Genève pour les prisonniers de Guantanamo, en provenance d'Afghanistan et du Pakistan (2002).

(4) Résolution 688 du 6 avril 1991, qui prévoyait une action humanitaire envers « tous ceux qui ont besoin d'assistance dans toutes les parties de l'Iraq », ergo au profit aussi des Chiïtes, qui n'en bénéficièrent aucunement.

(5) Directement mis en place par les Américains en 1996 (« C'est le régime qu'il nous faut », disait Madeleine Albright, Secrétaire d'Etat).

tion, annexion de deux des quatre territoires occupés, répression), quand bien même le Président Clinton aurait souhaité à Gaza même un Etat palestinien (1998), quand bien même Washington condamnerait avec discrétion la poursuite des implantations (6). Aussi grave : entre janvier et septembre 2001, au cours de la seconde *Intifada*, la politique américaine ostentatoire d'abstention à l'égard du processus de paix israélo-palestinien – bloqué en 1996 par Israël –, malgré les négociations avortées de Camp David II (2000).

Cet essor d'un multilatéralisme égoïste, d'un unilatéralisme s'appuyant sur des alliances à façon (guerre du Golfe en 1991, guerre dite du Kosovo en 1999, guerre contre le régime afghan en 2001, guerre contre l'Iraq en 2003) ou d'un isolationnisme déterminé prouve assez que les Etats-Unis se considèrent comme un pays à part (7). Dès le 11 septembre 2001, les excès de langage du Président Bush avaient illustré ce complexe obsidional : « nous rallierons le monde derrière nous », « c'est un combat pour les idées, un champ de bataille sur lequel l'Amérique excelle », « nous allons débarrasser le monde des malfaisants », « nous conduirons le monde à la victoire », « quiconque déclare la guerre aux Etats-Unis choisit son propre anéantissement », « ou bien vous êtes avec nous, ou bien vous êtes avec les terroristes » (8). Et, un an plus tard, en septembre 2002, dans le contexte de la crise iraquienne : « aujourd'hui, l'humanité tient entre ses mains la chance de faire avancer le triomphe de la liberté sur ses ennemis de toujours. Les Etats-Unis sont heureux de la responsabilité qui leur incombe de mener cette vaste mission ».

#### LA RADICALISATION DE L'ENJEU IRAQUIEN

Dans le dossier iraquien, un certain nombre d'éléments permettent d'affirmer que la politique américaine est loin d'être cohérente. Par souci de simplification et de précision, on se limitera ici à la gestion de la crise à l'ONU (9) – guerre exceptée – et aux relations avec les alliés (européens, turc, arabes).

#### *Les raisons de la guerre*

En premier lieu, les raisons de la guerre contre l'Iraq ont régulièrement évolué. D'abord, mais après plusieurs longues années d'interruption de

(6) Après avoir critiqué la colonisation des territoires occupés, le Président Bush s'est contenté de lier le simple arrêt de la colonisation aux « progrès [réalisés] dans la voie de la paix », formulation vague au possible.

(7) Cf. Thierry GARCIN, « Etats-Unis : la tentation du holisme », *Géopolitique*, octobre-décembre 2001.

(8) Et cette étonnante manière de syllogisme, à propos de « la haine au vitriol qui existe dans certains pays musulmans : 'je suis impressionné qu'il y ait une telle incompréhension de ce qu'est notre pays, et que des gens puissent nous détester. Comme la plupart des Américains, je ne peux pas le croire, parce que je sais combien nous sommes bons' ».

(9) Les dix membres non permanents du Conseil de sécurité étaient en 2003 l'Allemagne, la Guinée, le Mexique, le Pakistan, l'Espagne, la Syrie, l'Angola, la Bulgarie, le Cameroun et le Chili.

demandes d'inspection (10), les Etats-Unis invoqueront successivement la nécessité et l'urgence du désarmement (« armes de destruction massive » (11)), la chute du régime de Saddam Hussein, préalable à tout désarmement et la « guerre contre le terrorisme », au motif des liens supposés de l'Iraq avec Al Qaïda. Or, sur le désarmement, les Etats-Unis n'excluaient pas, paradoxalement, de « *répondre avec une force écrasante, y compris par l'utilisation de toutes les options à leur disposition, à l'emploi d'armes de destruction massive contre les Etats-Unis, leurs forces à l'étranger, leurs amis et leurs alliés* » (12). Et le Secrétaire à la Défense vanta au Congrès les mérites des armes chimiques non létales (février 2003). En outre, Washington poussa étrangement Israël à « *une réponse appropriée* » en cas d'attaque. On peut donc penser que les Etats-Unis n'ont plus grande confiance en la dissuasion nucléaire. Signe des temps : à Séoul, Colin Powell annonça la reprise de l'aide alimentaire à Pyongyang, quelques heures après le tir d'un missile nord-coréen (25 février 2003), le Nord étant « *un partenaire et non un criminel* ».

D'autres raisons, officieuses ou implicites, viendront étayer l'argumentation en faveur de l'attaque contre l'Iraq : le contrôle du pétrole iraquien et des matières premières en Asie du Sud-Ouest; l'avertissement à l'Arabie Saoudite; l'encerclement de l'Iran; l'influence dans l'ancienne URSS (Géorgie, Azerbaïdjan, Ouzbékistan, Kazakhstan, Kirghizstan...); la protection d'Israël mais aussi l'avertissement à Israël; l'endiguement de la Chine; l'affaiblissement voire la mise à l'écart diplomatique de l'Europe; l'imposition par la force de régimes démocratiques au Moyen-Orient (« *bataille pour l'avenir du monde arabe* »); la volonté de « *remodeler fondamentalement la région* » (Colin Powell).

### *L'imbroglie onusien*

À l'ONU, des contradictions d'ordre juridique s'accumulent : le discrédit systématique jeté sur les inspecteurs; l'accusation du régime iraquien sans preuve décisive, lui-même bizarrement chargé de lever la présomption de culpabilité qui pèserait sur lui (13); la volonté de changer le régime par la

(10) L'ancien inspecteur américain Scott Ritter assure que ce sont les Américains qui ont ordonné aux inspecteurs en désarmement de quitter l'Iraq en 1998, pour mieux attaquer militairement des objectifs particuliers, préalablement repérés par les inspecteurs (opération « Renard du désert », décembre 1998).

(11) Cette notion est elle-même largement discutable, les armes nucléaires, chimiques et biologiques ne pouvant en aucun cas faire l'objet d'une analyse commune. D'ailleurs, après la guerre, Paul Wolfowitz, Secrétaire adjoint à la Défense, avouera crûment : « *pour des raisons bureaucratiques, nous nous sommes entendus sur une question, les armes de destruction massive, parce que c'était la seule raison sur laquelle tout le monde pouvait tomber d'accord* ». Cette banalisation et cette systématisation de la menace provoqueront par la suite de graves scandales, par exemple au Royaume-Uni (affaire Kelly). Le numéro deux du Pentagone ajouta qu'une raison bien réelle passa inaperçue, le retrait à terme des troupes américaines d'Arabie Saoudite.

(12) Document de la présidence, daté du 11 septembre 2002 et renforcé par une déclaration du Secrétaire général de la Maison-Blanche, le 26 janvier 2003. La *Nuclear Posture Review* de 2002 prévoyait d'utiliser des armes nucléaires tactiques contre la Chine, la Corée du Nord, l'Iraq, l'Iran, la Libye, la Russie, la Syrie, éventuellement contre des dépôts de munitions et des centres de commandement inaccessibles.

(13) Déclaration du Secrétaire adjoint à la Défense Paul WOLFOWITZ, janvier 2003.

force, bien que le Président « *salue et encourage la discussion et le débat* »; le refus d'assurer la protection des Conventions de Genève aux prisonniers reclus à Guantanamo; le peu de cas accordé au Conseil de sécurité (dont on souhaite l'accord, mais que l'on s'ingénie à affaiblir); la prééminence du vote initial du Congrès en faveur de la force (« *comme le Président le juge nécessaire et approprié* », 11 octobre 2002) au détriment de la résolution 1 441 de l'ONU (8 novembre 2002).

Des contradictions d'ordre politique aggravent la position américaine. Par exemple, la Russie n'a pas été inquiétée par Washington pour s'être rapprochée économiquement durant l'été 2002 des trois pays de l'« *axe du mal* » (Iraq, Iran, Corée du Nord). La coalition occidentale a été travaillée par de graves dissensions internes. Les trois dirigeants les plus favorables aux Américains (Royaume-Uni, Italie, Espagne) ont été en butte à des manifestations populaires massives et, de ce fait, se sont trouvés fragilisés (14). Et trois dirigeants de l'ex-Est en faveur d'une attaque contre l'Iraq ont été exposés à des opinions franchement et durablement hostiles (15), comme le reste de l'ancien bloc de l'Est. La France – qui a menacé d'utiliser son droit de veto à l'ONU (10 mars 2003) – et l'Allemagne ont quant à elles cherché avec détermination à montrer que la guerre n'était pas inévitable. On ne pouvait être plus divisé.

De son côté, Colin Powell a dit avec aplomb qu'être souverain n'empêchait pas d'être allié, c'est-à-dire – dans son esprit – d'être aligné : « *chaque Etat est en droit de prendre des décisions souveraines, mais la prépondérance américaine est réglée par les principes que nos amis comprennent et devraient respecter* », a-t-il tranché, revisitant ainsi curieusement la doctrine soviétique de la « *souveraineté limitée* ». Cette division transatlantique a révélé une plus grande division intra-européenne, relativisant les espoirs que certains avaient mis en une Politique étrangère et de sécurité commune (PESC), pourtant postulée douze ans plus tôt à Maastricht (16). Il est vrai que les Etats-Unis ont toujours cherché à étouffer dans l'œuf les frêles velléités de défense européenne autonome : en cela, certes, ils ne sont pas contradic-

(14) Le Premier ministre britannique s'opposa à son propre parti et au Parlement (vote du 18 mars 2003), enregistra cinq démissions spectaculaires de ministres et de Secrétaires d'Etat, menaça lui-même de démissionner, avant de participer à la guerre. Le Secrétaire à la Défense américain, Donald Rumsfeld, avait maladroitement annoncé le 11 mars que les Etats-Unis pouvaient fort bien se passer de l'aide britannique. Le Premier ministre italien décida finalement de ne pas aller à la guerre. Le Danemark envoya des effectifs et moyens militaires symboliques.

(15) Hongrie, Pologne et République tchèque, nouveaux membres de l'OTAN et cosignataires de la Lettre des Huit (avec le Danemark, l'Espagne, l'Italie, le Portugal, le Royaume-Uni), du 30 janvier 2003, où il était affirmé que Saddam Hussein menaçait « *la sécurité mondiale* », et risquait de transformer en « *victime* » la « *relation transatlantique* ». La Pologne se déclara même prête à soutenir une action militaire américaine hors ONU, tout comme la Bulgarie et la Roumanie. Bulgarie, Estonie, Lettonie, Lituanie, Roumanie, Slovaquie et Slovénie devraient être membres de l'OTAN en 2004. En compagnie de l'Albanie, de la Croatie et de la Macédoine, elles se sont déclarées « *prêtes à participer à une coalition internationale* » contre l'Iraq. Cette Lettre des Dix (groupe de Vilnius) a été publiée le 5 février 2003.

(16) Cf. Thierry GARCIN, « Union européenne : une diplomatie en creux », *Outre-terre, Revue française de géopolitique*, n° 2 (« Kaboul-Washington : les frontières de la barbarie »), Presses Universitaires de Marne-la-Vallée, mai 2002.

toires et les faits leur donnent raison, d'autant plus que Washington peut désormais prétendre à des Etats-clients, sur l'ensemble du continent européen, même si d'ex-pays de l'Est disent ne pas vouloir faire de choix entre l'OTAN et l'Europe – ce qui en est déjà un. En revanche, grande conséquence, la Maison-Blanche devra réévaluer la notion d'alliance (politique et militaire) avec « *la vieille Europe* » (Donald Rumsfeld), tant la relation transatlantique a été modifiée, malmenée, voire affaiblie (« *saccagée* », aurait dit l'OTAN dans une note confidentielle).

#### L'IMPASSE TURQUE

La diplomatie américaine n'a pas été moins erratique envers la Turquie. Les Kurdes d'Iraq ont été armés et regroupés par les Etats-Unis, qui promettaient simultanément à Ankara une présence militaire dans le nord de l'Iraq au lendemain de la guerre, perspective inacceptable pour les Kurdes d'Iraq (17). Dans ce contexte, la France, l'Allemagne et la Belgique se sont opposées en février 2003 à l'octroi d'aides spéciales de l'Alliance atlantique à la Turquie (18), l'OTAN finissant par passer outre.

Le président du parti islamiste modéré AKP, M. Erdogan, a vu dans le projet américain de placer les forces turques sous commandement américain une « *humiliation* » et une « *insulte* ». Toutefois, une fois devenu Premier ministre, il souhaita le passage des troupes américaines sur le sol turc, ce qui lui fut refusé par son Parlement, avant de prévoir l'occupation du nord de l'Iraq, que Washington voulait à tout prix éviter. Pourtant, avec l'accord des Américains, les forces turques campaient depuis de longues années dans une zone limitée du territoire iraquien, en violation explicite du droit international. Ankara avait d'ailleurs exercé des incursions longues et répétées en Iraq depuis 1983, au motif du droit de suite contre le mouvement terroriste turc PKK qui se repliait périodiquement en Iraq. Washington, qui avait laissé s'instaurer depuis 1991 une zone de non-droit dans cette région iraquienne, favorisant ainsi les indépendantistes kurdes au grand dam d'Ankara, a dû y parachuter des forces durant les premières semaines de la guerre, faute de pouvoir traverser la Turquie. Le but était moins d'ouvrir

(17) Depuis que la Société des nations a accordé à l'Iraq le vilayet de Mossoul en 1925 (afin d'éviter la formation d'un Etat kurde, qu'on avait plus ou moins et imprudemment promis aux populations locales au lendemain de la Grande Guerre), la Turquie n'a cessé de crier à l'injustice, Mossoul ayant été l'un des trois vilayets de l'empire ottoman en Iraq (avec Bagdad et Bassora). En août 2002, le ministre turc de la Défense déclara même que le nord de l'Iraq avait été autrefois « *séparé de force* » de la Turquie et qu'il restait « *sous la protection turque* ». On ne saurait être plus clair.

(18) Le secrétaire adjoint à la Défense Paul Wolfowitz retira sa proposition de voir l'OTAN impliquée dans l'« après-Saddam ».

un second front au nord que de s'interposer entre Kurdes et Turcs – échec patent (19).

#### LES PROVOCATIONS À L'EGARD DES ARABES

S'agissant de l'Iraq, les contradictions n'ont pas été moindres. Durant plus d'une décennie, les sanctions économiques ont frappé de plein fouet la population, sans inquiéter réellement le régime, qui a pu en jouer à son profit. Les oppositions iraqiennes ont été officiellement soutenues, financées et entraînées par Washington, avant d'être abandonnées à leur sort et à leurs profondes divisions durant l'hiver 2002. L'imposition d'une démocratie en Iraq amènerait arithmétiquement un pouvoir chiite à Bagdad. La reconstruction de l'Iraq était clairement dévolue aux alliés, avant que Colin Powell ne déclarât dès la deuxième semaine de la guerre : « *quand vous renversez un régime, vous avez une responsabilité immédiate à assumer, qui est de prendre en charge le gouvernement [du pays] jusqu'à pouvoir transférer le pouvoir à une administration civile, puis au peuple* » (chaîne de télévision américaine PBS); « *nous ne nous sommes pas chargés de ce fardeau énorme [...] pour ne pas avoir un contrôle dominant sur la façon dont les choses vont se développer dans l'avenir* » (Chambre des représentants). Les exemples du Kosovo et de l'Afghanistan ne plaident pas en faveur de l'exemplarité de cette procédure régaliennne. Quant à l'aide humanitaire, elle a été refusée d'emblée à l'ONU et aux ONG non américaines, les forces d'occupation improvisant dans la confusion les premières actions militarisées, tout en en revendiquant l'exclusivité (20).

S'agissant de la péninsule arabique et des Palestiniens, la volonté américaine proclamée de « *remodeler fondamentalement cette région d'une manière fortement positive, qui fasse progresser les intérêts américains, particulièrement si, dans la foulée de ce conflit, nous sommes aussi capables de réaliser des progrès pour la paix au Proche-Orient* » (Colin Powell, 6 février 2003) laisse dubitatif. Ne parle-t-on pas de deux poids deux mesures envers Israël et les pétromonarchies ? D'ailleurs, toute « démocratisation » forcée ne peut que favoriser l'instabilité et le désordre chez les alliés arabes de Washington, à commencer par l'Arabie Saoudite. Et la grande idée du Président Bush

(19) En octobre 2003, les Américains acceptèrent que la Turquie entre en Iraq, véritable provocation aux yeux du peuple iraquien, dont la violente protestation fut unanime (Conseil intérimaire de gouvernement, population, Kurdes iraqiens...).

(20) Le 7 septembre 2003, changement de cap : le Président Bush réclame d'urgence le concours de la communauté internationale (« *les membres des Nations Unies ont maintenant l'occasion et la responsabilité d'assumer un rôle plus large [sic] pour s'assurer que l'Iraq devienne un pays libre et démocratique* ». Le 16 octobre, la résolution 1511, votée par la France, stipule que la coalition « *exerce à titre temporaire les responsabilités, pouvoirs et obligations* » en découlant et autorise la création d'une « *force multinationale sous commandement unifié* ». Le 14 août précédent, le Conseil de sécurité avait adopté la résolution 1500, « *approuvant l'établissement* » du Conseil de gouvernement transitoire de l'Iraq et créant la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI).

d'éradiquer le terrorisme palestinien grâce à la guerre contre l'Iraq (21) semble largement illusoire, le conflit attisant les haines dans l'ensemble de la région (attentats-suicides), ce dont l'allié israélien ne peut que pâtir.

Enfin, les Etats-Unis ne sauraient tenir ce discours sans exercer de fortes pressions sur des régimes musulmans non arabes (l'Iran, l'allié pakistanais...), outre l'Etat d'Israël dans sa gestion suicidaire des territoires occupés. Deuxième but de guerre, tardivement énoncé après la lutte contre les armes dites de destruction massive et avant la supposée collusion de Bagdad avec Al Qaïda, la chute de la dictature en Iraq recèle donc plus de contradictions qu'elle n'annonce une plaisante reconfiguration politique de la région. D'ailleurs, en matière de terrorisme, les Américains n'avaient-ils pas aidé l'IRA provisoire nord-irlandaise et très chrétienne ? N'avaient-ils pas vendu des armes à l'Iran dans les années 1980 (scandale de l'« Iran-gate »), pays pourtant accusé de terrorisme international ? N'avaient-ils pas promu la doctrine violente du « contre-terrorisme » ? N'avaient-ils pas embriqué la Syrie – inscrite sur la liste officielle des Etats aidant au terrorisme – dans l'alliance contre l'Iraq de 1990-1991 ? Et n'avaient-ils pas fermé les yeux sur Israël dans des activités hautement coupables : promotion du Hamas à Gaza au début des années 1980 pour affaiblir l'OLP et politique officielle des « assassinats ciblés » antipalestiniens au début des années 2000 ?

#### UNE GUERRE ILLÉGALE ET INJUSTE

La violation du droit international et de la charte de l'ONU, provenant de l'unique superpuissance championne de la démocratie et de l'Etat de droit, crée un précédent détestable et ne peut que donner des idées aux autres (Chine à l'égard de Taiwan, Inde à l'égard du Pakistan...). Précedent qui est en fait une redite. En effet, de mars à juin 1999, l'Alliance atlantique a attaqué la Serbie (dossier du Kosovo) pour des raisons officiellement « *humanitaires* », hors de tout mandat ONU – que les Etats-Unis et les Européens auraient été bien en peine d'obtenir. On notera que la France, condamnant logiquement le recours à la force sans le feu vert de l'ONU contre l'Iraq, avait en fait affaibli sa position de membre permanent du Conseil de sécurité en participant sans le feu vert de l'ONU à l'attaque de la Serbie. Cette contradiction majeure ne doit pas être étouffée.

De plus, l'attaque américaine s'est appuyée sur la notion de « guerre préventive ». Or, dépourvue de fondement juridique, celle-ci revient à punir *a priori* une offensive supposée. D'une certaine façon, c'est une contre-attaque à une agression imaginée, droit régalien à contre-attaquer une agression qui pourrait avoir lieu. Pourtant, si le régime iraquien a opprimé violemment

(21) Discours du Président Bush le 26 février 2003.



et a terrorisé sa propre population, il n'était aucunement menaçant pour ses voisins. On peut même affirmer que cette guerre a paradoxalement désarmé un Etat désarmé, d'où les inspecteurs de l'ONU avaient été retirés durant des années par la seule volonté américaine. Comme le dit avec éloquence le Président Bush, en pleine guerre d'Iraq, mais s'appuyant aussi sur la guerre d'Afghanistan de 2001 : « *par une combinaison de stratégies imaginatives et de technologies avancées, nous redéfinissons la guerre sur nos bases* » (16 avril 2003).

Cependant, c'est la doctrine de la « guerre juste » qui prête le plus à discussion. Déjà, le Président Bush avait momentanément parlé de « *croisade* » au lendemain des attentats du 11 septembre 2001. Le 27 mars 2003, la Chambre des représentants invita à la prière et au jeûne. Pourtant, la « guerre juste », telle qu'elle avait été élaborée aux IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècles du christianisme, repose sur des principes reconnus : violence de l'agression établissant la légitimité de la vengeance ; urgence de la réaction ; nécessité de réparer une injustice ; utilisation de moyens proportionnés ; obligation de restaurer la paix. Elle s'apparente à une justice immanente. En l'occurrence, nous sommes loin du compte : livrée dans ces conditions, la guerre américaine contre l'Iraq de 2003 ne peut qu'exacerber l'affrontement entre l'islam et le christianisme, jouer le rôle de chiffon rouge en terre musulmane et instrumentaliser les fanatismes de tous ordres. Jean-Paul II l'aura constamment dénoncée : après avoir évoqué « *les sinistres aveuglements du conflit* », il déclara que la guerre en Iraq serait « *un fléau menaçant la survie de l'humanité* » et, une fois déclenchée, qu'elle « [menaçait] *le sort de l'humanité* » ; il ajouta « *puisse Dieu nous permettre d'être libérés du danger de l'affrontement dramatique entre cultures et religions, que de récents événements risquent malheureusement de déclencher!* » (22).

Dans l'ordre international, les Etats-Unis sont bien la première victime d'un conflit de portée mondiale où l'injustice s'ajoute à l'illégalité.

(22) Respectivement, les 25 décembre 2002, 13 janvier 2003, 23 mars 2003 et 20 avril 2003.